

PRÉSENTATION DU PROJET DE PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL) SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE – PROCÈS-VERBAL

A L'INTENTION DE LA POPULATION DES VILLAGES DE CORBAN - MONTSEVELIER – VERMES ET VICQUES

Judi 20 août 2020 à 19.00 heures
Centre communal de Vicques

Présences

Citoyennes et citoyens :

- Selon liste des présences

Bureau technique Rolf Eschmann SA

- Bernard Studer
- Clara Loichat

Conseil communal

- Michel Brahier, maire
- Christophe Fleury (Urbanisme et constructions)

Conseil général

- Martial Chételat, président

Comission de l'urbanisme

- Cédric Dubois, président (excusé)
- Nicolas Basset (excusé)
- Jean-Paul Chételat
- Michel Darbellay
- David Oberli

Secrétaire :

- Sophie Lachat

Monsieur **Martial Chételat**, président du Conseil général ouvre la séance avec les salutations d'usages.

TOUT-MENAGE distribué le 3 août 2020 dans les villages de Montsevelier, Vermes, Vicques et Corban et information sur le site internet

(contenu du tout ménage)

Madame, Monsieur,

Nous vous invitons cordialement à participer à la séance d'information publique concernant la révision complète du plan d'aménagement local (PAL).

Les travaux de révision ont débuté officiellement en 2017 déjà. Ce travail consiste à réorganiser, en vertu des lois applicables, l'urbanisme des villages de la commune de Val Terbi (zones à bâtir, zones d'activités, etc.). Les règlements

de constructions actuellement en vigueur pour chaque localité seront entièrement revus pour ne faire plus qu'un seul document, valable pour l'ensemble du territoire communal. Cet exercice de longue haleine débouchera, après l'examen préalable des services de l'Etat, sur le dépôt public du dossier PAL au premier trimestre 2021.

L'un des enjeux majeurs du nouveau PAL de Val Terbi réside dans le redimensionnement de la zone à bâtir afin que celle-ci réponde aux besoins effectifs des 15 prochaines années, conformément aux exigences de l'art. 15 LAT.

Considérant la complexité du domaine, les autorités communales ont décidé de s'entourer de spécialistes et ont mandaté le Bureau Eschmann de Courrendlin pour organiser les travaux techniques en lien avec cette révision. Bernard Studer, urbaniste et responsable du bureau apporte son soutien au traitement de cet important dossier.

Le plan d'aménagement local (PAL) avec sa conception directrice est le principal outil à disposition des autorités pour définir le développement territorial souhaité et formuler les mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Plan de protection « COVID-19 »

Les Autorités communales prendront les mesures de protection en respectant les distances et les règles sanitaires. Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à cette séance via notre site internet www.val-terbi.ch ou au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous *jusqu'au 13 août dernier délai*, afin d'assurer la traçabilité des participants/tes.

Les autorités se réjouissent de vous rencontrer et vous présentent leurs salutations les meilleures.

Le Conseil communal

INTRODUCTION présentée par M. Christophe Fleury, conseiller communal

« Monsieur le président du Conseil général, Mesdames et Messieurs,

Le Conseil communal a décidé, en 2017 déjà, d'entreprendre la révision complète du plan d'aménagement local (PAL). Ce travail consiste à réorganiser, en vertu des lois applicables, l'urbanisme des villages de notre commune (zones à bâtir, zones d'activités, etc...). Les règlements de construction actuellement en vigueur pour chaque localité seront entièrement revus pour ne faire plus qu'un seul document valable pour l'ensemble du territoire communal.

Les travaux de révision ont débuté officiellement par une séance d'information à l'ensemble de la population qui s'est tenue le 21 novembre 2017 à Vicques. Bientôt 3 ans de travaux.

Considérant la complexité du domaine, les Autorités communales ont décidé de s'entourer de spécialistes et ont mandaté le Bureau Eschmann de Courrendlin pour organiser les travaux techniques en lien avec cette révision. Bernard Studer, urbaniste et responsable du bureau apporte son soutien au traitement de cet important dossier avec l'aide de ses collaborateurs.

Le Conseil général et l'exécutif communal sont informés de l'état d'avancement des travaux et sont appelés à prendre des décisions de principe sur toute une série de questions (futurs extensions des zones à bâtir, indice d'utilisation du sol, par exemple).

Par le biais de cette révision, la commune de Val Terbi adoptera une vision en matière de développement territorial. Il convient de préciser que les dispositions légales fédérales et cantonales ne laissent que peu de marge de manœuvre aux communes. Les dispositions légales de la LAT sont contraignantes. Il s'agit de mieux maîtriser l'urbanisation en favorisant la création d'un milieu bâti compact contribuant à la protection du paysage. L'un des enjeux majeurs du nouveau PAL de Val Terbi réside dans le redimensionnement de la zone à bâtir afin que celle-ci réponde aux besoins effectifs des 15 prochaines années. Selon le scénario de développement, un accroissement de 500 habitants est planifié.

Il faut savoir qu'avant d'autoriser à ouvrir un nouveau quartier, la législation en vigueur impose de construire les parcelles actuellement en zone à bâtir qui ne sont pas encore construites ou de les dézoner (en passant d'une zone à bâtir à une zone verte ou agricole). Il s'agit également de mobiliser les potentiels de réhabilitation des anciens bâtiments et de densification dans les zones à bâtir existantes. On parle de la suppression des « dents creuses ».

Les propriétaires des parcelles en zone à bâtir ou proches de la zone à bâtir actuelle ont été approchés par la commune. Ils ont été invités à remplir un questionnaire sur leurs intentions et leurs projets de développement des parcelles en question. Plus de 150 entretiens individuels ont été organisés.

A ce stade et conformément à l'article 43 LCAT, l'autorité communale se doit d'informer la population au sujet du futur plan d'aménagement communal, des objectifs et du déroulement des travaux.

Sans plus attendre, je cède la parole à Bernard Studer, notre expert mandaté afin qu'il vous présente plus en détail le futur plan de zone communal regroupant les localités de la commune de Val Terbi. »

PRÉSENTATION préparée et présentés par Mme Clara Loichat et M. Bernard Studer, Rolf Eschmann SA

La structure de la présentation est la suivante :

1. Introduction
2. Contexte cantonal et régional
3. Développement vers l'intérieur
4. Plan directeur communal
5. Dimensionnement de la zone à bâtir
6. Propositions d'adaptations de la zone à bâtir : Extensions / Réductions / Changements d'affectation
7. Adaptation du Règlement communal sur les constructions
8. Parcelles libres en zone à bâtir
9. Suite de la procédure

Le powerpoint est en annexe du présent procès-verbal.

QUESTIONS/REMARQUES

- La LAT est très restrictive. Il faut absolument densifier et boucher les dents creuses, ce qui freine la biodiversité. Par rapport à ce bétonnage, il n'y aura plus de faune. Il faut penser à la création de parc dans les villages.
 - ↳ Dans le cadre du projet du plan d'aménagement local, la mise en zone verte de certaines parcelles libres de construction et occupées par des vergers ou des jardins par exemple, permet de mieux les protéger, en les rendant inconstructibles. Les zones vertes sont plus importantes dans le nouveau plan de zones. Dans les nouveaux lotissements, les surfaces des parcelles sont plus petites. Beaucoup de nouvelles constructions sont collectives, avec de l'habitat plus dense. Plus l'on construit dense, haut et de qualité, plus on préserve les espaces verts (parking souterrain, toiture végétalisée, ...). La densité n'est pas contradictoire avec la biodiversité et la qualité. La densification permet également de limiter l'extension de l'urbanisation sur les terres agricoles à la périphérie de la localité.
- Les dernières constructions collectives faites dans les villages alentours et à Delémont donnent l'impression de construire du vide. La commune de Val Terbi a-t-elle une vision pour ne pas dire oui à tous les projets y compris quand il n'y a pas de demande ?
 - ↳ Le logement vacant est un problème mais on remarque que les dents creuses se vendent très bien. Selon la statistique de l'OFS, le village de Vicques a un faible taux de logements vacants par rapport à la moyenne cantonale.
- La cohabitation entre la construction d'immeuble et la maison familiale peut poser problème. Comment peut-on favoriser une meilleure cohabitation ?
 - ↳ Par rapport aux prescriptions, il y a des garde-fous tels que : ombrage, hauteur au faite, etc... Avec un indice de 0.4, il y aura 3 voire 4 niveaux au maximum, ce qui correspond à la hauteur des anciennes fermes que l'on retrouve dans les centres anciens par exemple. Cette cohabitation est souhaitée afin de favoriser une mixité (sociales, générationnelle, etc.).
- Un plan de mobilité scolaire a été discuté dans le cadre d'un tel projet ?

↳ Le projet comprend un inventaire des voies de circulation tels que : voies piétonnières, pistes cyclables selon les normes VSN. Par ailleurs, des principes en lien avec la mobilité douce figurent dans les principales du Plan directeur communal. La question de la desserte piétonne doit de toute manière être prise en compte lors de l'équipement des futurs quartiers, afin de limiter l'utilisation des transports individuels motorisés.

- A l'horizon 2035, il est prévu 370 habitants supplémentaires à Vicques. Peut-on obtenir le nombre d'habitants d'y a 15 ans en arrière, vers les années 2000 ?
 - ↳ Le scénario démographique établi par le canton sur la base des prévisions de l'OFS et qui a été validée par la Confédération est de 80'000 habitants en 2030 et réparti géographiquement. En 20 ans, le village de Val Terbi a gagné 321 habitants.
- Dans ce projet, il est question de réhabilitation des centres anciens. Afin de préserver l'aspect architectural de ces centres et de satisfaire les associations du patrimoine, le coût financier est très important. Les propriétaires qui procèdent à des réhabilitations peuvent-ils obtenir des subventions ?
 - ↳ Le canton du Jura a mené un projet pilote dans les communes de Porrentruy et Fontenais. Ce projet devrait être généralisé à l'échelle cantonale. Le financement devra être assuré via un fond qui pourrait être alimenté par les taxes sur la plus-value via l'article 5 LAT.
- Plusieurs personnes posent des questions d'ordre privé.
 - ↳ Il est demandé de prendre contact auprès de l'administration ou au bureau Rolf Eschmann.
- En favorisant la construction dans les centres, cela va générer des nuisances supplémentaires (circulation, bruit, etc.).
 - ↳ En termes de bruit routier, il y a des normes, un cadastre routier, il y a donc peu de marges de manœuvre. Le fait de concentrer et de densifier dans des secteurs centraux, proches des transports publics et des commerces/services permet de réduire l'usage de la voiture pour des petits déplacements notamment. Dans le cadre. Dans le cadre de l'Agglomération, il est discuté d'un revêtement phono absorbant pour la traversée de Vicques.
- Dans les centres anciens, pour les vieilles maisons en très mauvais état voire vétuste, le droit d'emption légal peut-il être appliqué ?
 - ↳ Le droit d'emption légal ne s'applique pas aux terrains construits.
- Pour diminuer le bruit sur la route cantonale, la solution du revêtement phono absorbant est saluée mais les habitudes des gens subsisteront, la voiture sera toujours prioritaire par rapport aux transports publics.
 - ↳ Il est vrai que cet élément échappe au Canton. Toutefois, Val Terbi dispose de la ligne de transports publics la plus concurrentielle du canton, qui répond à une demande existante. S'il existe des lignes concurrentielles en transports publics, cela permet de limiter l'usage des transports individuels motorisés.

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes et a été très attentif aux échanges et remarques de cette soirée.

Monsieur Martial Chételat tient à remercier chaleureusement Madame Clara Loichat et Monsieur Bernard Studer pour l'excellente présentation et aussi Monsieur Christophe Fleury et la commission de l'urbanisme pour le travail accompli en amont.

Vicques, le 20 août 2020

Sophie Lachat, secrétaire du jour